# Celui qui se détourne volontairement de son frère toute une année est semblable à celui qui fait couler son sang.

Abû Khirâsh Ḥadradî ibn Abî Ḥadrad Al-Aslamî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui se détourne volontairement de son frère toute une année est semblable à celui qui fait couler son sang. »

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Celui qui se détourne volontairement de son frère, sans justification religieuse, durant une année entière doit être puni, car il est semblable à celui qui l'assassine. Le juge peut donc décider de lui infliger un châtiment exemplaire pour le réprimer et afin d'en dissuader les autres. Quant au fait de se détourner motivé par une justification religieuse, comme rompre avec les innovateurs ou les pervers, la personne peut continuer à le faire aussi longtemps qu'elle ne constate de leur part ni repentir, ni retour vers la vérité.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8885

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee